Mairie de Cempuis

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jonathan HENON, Maire,

Présents : Mrs et Mmes DELARUE Cécile, HENON Jonathan, MAHIEUX Cédric, MARTIN Patrick, POULET Colette, LEROUX Jérôme, DULONG Frédéric, PRANDI Clémence, LEROUX Jérôme, VAQUEZ Vincent formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : Mme BONGIOVANNI Laura

Secrétaire de séance : Sandrine TEGGIN

- Approbation du compte-rendu du 22 juin 2026

- Bilan du début d'année : célébration du 14 juillet, hommage pour Jacques Coët (1 minute de silence), vols dans la commune.

- **Délibération demande de subventions pour la réfection des calvaires.**

Monsieur Martin a fait une demande de devis auprès de NOOE Emploi pour la rénovation des calvaires de Cempuis. Le montant des devis s'élève à 6 400 €. La CCPV peut subventionner ces travaux à hauteur de 50% dans une limite de 5 000 € et le Département peut subventionner ces travaux à hauteur de 30%.

CCPV : 50 % de 5 000 €	2 500 €
DEPARTEMENT : 30 %	1 920 €
FONDS PROPRES	1 980 €
TOTAL	6 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions auprès de la CCPV et du Département sur la base du devis proposé par l'association NOOE Emploi.
D'autres devis seront demandés par la suite pour comparer les prix.

- **Délibération pour la réfection du mur dans la cour de l'école**

Mr et Mme Roumégoux demandent que le mur mitoyen entre l'école et leur maison soit remis en état. Un devis a été demandé à NOOE emploi il est d'un montant de 2 760.28 € avec les matériaux.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la remise en état du mur du bâtiment de l'école par l'association NOOE emploi.

Mairie de Cempuis

- **Délibération pour la procédure d'abandon de tombes**

Deux monuments funéraires menacent de s'effondrer dans le cimetière (concessions 51 et 68). Afin de pouvoir sécuriser ces tombes, il faut lancer une procédure d'abandon de tombe. Une affiche sera apposée sur les monuments funéraires pendant une année. Si personne ne se manifeste durant cette année, les tombes pourront être démontées et les ossements seront placés dans un ossuaire.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure d'abandon de tombe pour ces deux monuments funéraires.
Cette procédure entrainera la création d'un ossuaire.

- **Questions diverses :**

- Salle des fêtes : La Préfecture a fait un contrôle, 14 points sont à revoir. Il y a des choses simples et des choses plus compliquées. Des travaux d'électricité sont à prévoir. La Préfecture veut des certificats de désamiantage, une alarme incendie visible, un trou est à reboucher dans la cuve de fuel. Il n'est pas obligatoire d'installer un limitateur de bruit (coupe son) dans l'immédiat mais les voisins aimeraient que la commune en installe un.

- Journée du patrimoine : la CCPV demande une personne référente pour « Jardins en scène ». Monsieur le Maire propose Monsieur Dulong. Monsieur le Maire propose Clémence Prandi et Colette Poulet pour référentes pour la chorale. Cécile et Sandrine sont responsables du gouter et de l'exposition. Orga : préparation des barnums, des tables et chaises dans la cour de l'école le samedi 19 septembre. Nettoyage et installation à l'église samedi matin. Décoration et fléchage du parcours. Installation des affiches de la CCPV.

- Date pour la visite du village pour les conseillers : mercredi 30 septembre 17h00 RDV à la mairie.

- Vols dans Cempuis : le bâtiment communal a été cambriolé dans la nuit du 1er au 2 septembre. 40 000 € de matériel a été dérobé. Une plainte a été déposée. Deux véhicules du secteur de Friville-Escarbotin ont été volés et vidés à la marnière. Les entreprises ont été retrouvées et ont récupéré leurs affaires. Un camion a été volé, 1 garage a été visité, 1 camion a été visité à Cempuis. Des gens cagoulés ont été vus dans Cempuis. La gendarmerie est prévenue. Le gendarme propose que la commune installe des caméras. Monsieur le Maire leur a demandé de faire plus de tournées sur Cempuis. Plusieurs habitants de Cempuis ont demandé à Monsieur le Maire que la lumière soit allumée la nuit. Une majorité des conseillers trouvent que si la lumière est allumée les cambrioleurs seront moins vus que s'ils sont obligés de prendre des frontales et des lampes torches. Les conseillers demandent qu'un mot soit passé dans les boîtes aux lettres pour prévenir la population.

- Il faudra racheter du matériel pour la commune (1 tracteur tondeuse, 1 débroussailleuse et 1 souffleur). Des devis doivent être demandés et nous sommes dans l'attente de nouvelle de l'assurance. Les tableaux classés ont été retirés de l'église en attente du changement de serrure.

- Les personnes sur les trottinettes électriques doivent posséder un casque. Un rappel est fait à toute personne qui ne respecte pas cette loi.

- Le marché de Noël : le 6 décembre c'est la Saint Nicolas, St patron de notre église. Une messe serait organisée par le diocèse. Monsieur le Maire propose d'organiser un marché de Noël et de tirer le feu d'artifice qui n'a pas pu être tiré le 14 juillet en raison de la sécheresse. Les conseillers municipaux sont d'accord sur le principe.

- Nettoyage de la place : le matériel a été retiré, du binage a été commencé. Il faut arracher les haies, déplacer les gravats et repeindre le bâtiment. Monsieur Vaquez a donné un devis pour l'arrachage des tuyas et l'évacuation des déchets. Il s'élève à 3 000 € HT. Monsieur Martin souhaite que d'autres devis soient demandés notamment à la Serv'Oise. Monsieur Martin demande où Monsieur Vaquez souhaitait évacuer les gravats. Monsieur Vaquez ne souhaite pas répondre à cette question et informe le Conseil qu'au vu des insinuations de Monsieur Martin, il retire son devis et ne souhaite plus travailler pour la commune. Monsieur le Maire recadre le débat. Madame Delarue voudrait que ce soit Monsieur Vaquez qui demande des devis à d'autres entreprises. Finalement, Monsieur le Maire verra avec l'agent d'entretien s'il peut exécuter les travaux.
  Qui se propose de passer le Karcher ? Point à voir la prochaine fois.

- La classe du bas étant fermée, Monsieur le Maire propose de la transformer en salle de réunion pour les associations ou autre. L'atelier de couture est présent un mardi sur deux. Cet atelier est ouvert aux habitants du village. Le mobilier de l'école a été partiellement retiré. Monsieur le Maire souhaite pouvoir se servir de cette salle comme salle informatique et comme bibliothèque pour la classe de Madame Couturier mais aussi pour les habitants de Cempuis. Elle sera certainement la salle d'élection. Concernant la bibliothèque associative, une demande de don de livres sera faite auprès des habitants. Si la bibliothèque peut rentrer dans le circuit de la CCPV, des prêts de livres pourront être faits.

- 3 enfants du village sont volontaires pour être porte-drapeaux. Ils auront 2 jours de formation à Compiègne.

- Monsieur Martin veut refaire un point sur les travaux de gravillonnage. Les factures ne correspondent pas aux devis. Monsieur Martin demande que les factures ne soient pas réglées. Monsieur Vaquez demande quelles différences il y a entre les travaux facturés et ceux réalisés. Réponse de Monsieur Martin : 200 M² n'ont pas été faits. Cette différence s'élève à 100 €. Monsieur Vaquez demande qu'une réserve soit mise sur les gravillons. Pour le lotissement, Monsieur Martin a mesuré 51 M² et il a été facturé 60 M². Cela fait une différence de 600 €. Monsieur le Maire va contacter le maître d'ouvrage pour faire le point.
  Monsieur Martin demande qu'une lettre recommandée avec AR soit envoyée à l'entreprise qui a fait le gravillonnage rue Halloy et rue Berdendaine pour que le balayage soit réalisé. Monsieur le Maire informe Monsieur Martin qu'il enverra une lettre seulement si nécessaire. Il va d'abord contacter l'entreprise concernée pour comprendre pourquoi ils n'ont pas effectué le balayage.

Fin de séance 20h30